

## Dépistage prénatal de l'infection à Cyto Mégalo Virus (CMV).

### Communiqué du CNGOF suite à l'avis rendu par l'Académie de Médecine

Le CNGOF a pris connaissance de l'avis de l'Académie de Médecine concernant le dépistage de l'infection à CMV pendant la grossesse.

Le CNGOF a pleinement conscience du problème lié à l'infection congénitale due au CMV et de ses conséquences, tant en terme de troubles auditifs que de troubles graves du développement.

La commission de médecine fœtale du CNGOF a rendu un avis concernant l'information à donner aux femmes enceintes et les mesures de prévention de cette maladie pendant la grossesse dès 2017.

Le CNGOF insiste sur la nécessité :

- d'informer les couples et d'enseigner les mesures de prévention qui sont efficaces, pour éviter la contamination pendant la grossesse, le plus tôt possible, idéalement avant la grossesse.
- de mettre en place des campagnes d'information du grand public.
- de discuter de la possibilité de réaliser des sérologies CMV avant ou au début de la grossesse, après information et discussion avec le couple des avantages et inconvénients, des conséquences et possibles difficultés d'interprétation des sérologies et de prise en charge, d'autant que les principaux facteurs de risque d'infection au CMV pendant la grossesse sont connus.

Le Haut Conseil de la Santé Publique (HSCP), reconnaissant le problème de santé publique lié à l'infection par le CMV pendant la grossesse, a émis en 2019 des recommandations qui, pour la plupart rejoignent la position du CNGOF. Cependant, la possibilité de recourir au dépistage systematique était exclue, qu'il soit anténatal ou post-natal. La raison principale est l'absence de preuves suffisantes de l'efficacité du traitement préventif de la transmission materno-fœtale ou curatif des fœtus infectés.

**Le CNGOF maintient donc sa position et ne recommande pas le dépistage anténatal systematique** étant donné :

- l'absence d'évaluation des effets positifs ou négatifs d'un tel dépistage et de l'absence d'évaluation médico économique
- la difficulté de l'information
- les possibles difficultés d'interprétation des sérologies et l'absence de possibilité de faire un diagnostic d'une infection secondaire (réactivation ou réinfection) à CMV. Le dépistage sérologie systematique s'il était réalisé à toutes la patientes de France ne permettrait de repérer que la moitié des infections congénitales.
- le possible effet délétère d'une sérologie positive sur la prévention par les mesures d'hygiène. En cas de négativité de la sérologie initiale, les mesures d'hygiène sont mieux appliquées par les patientes. En cas de positivité initiale, il y a un risque de levée de la prévention alors que des réinfections sont possibles. La prévention par l'hygiène doit donc être systematique pour toute patiente, quel que soit le résultat des sérologies.
- En l'absence d'études de haut niveau de preuve sur leur intérêt, Le CNGOF ne recommande pas l'utilisation large des traitements anténatals (valaciclovir, immunoglobulines) en dehors d'essais thérapeutiques.

La situation nous semble différente pour le dépistage post natal. Il n'est pas du ressort du CNGOF de s'exprimer sur une prise en charge pédiatrique. Cependant, ce dépistage néonatal permettrait de diagnostiquer toutes les formes d'infections congénitales, y compris celles issues d'infections secondaires qui représentent 50% des cas. Cela permettrait également un éventuel traitement précoce, une surveillance et une prise en charge des troubles auditifs dès leur apparition, ce qui est fondamental.

Le CNGOF est pleinement conscient du problème majeur de santé publique qu'est l'infection congénitale à CMV, et de la nécessité de lutter contre ce virus. La possibilité de recourir à un dépistage anténatal dans les populations à risque après information doit se discuter avec le couple, mais le dépistage ne doit pas être systématique en l'absence de nouvelles données et de recommandations qui permettraient de le justifier selon les critères habituels de l'OMS. Le CNGOF soutiendra toute étude et toute démarche visant à l'amélioration des soins des patientes et de leurs fœtus, au fur et à mesure de l'avancée des données médicales.